

Maître-serrurière

Maître-serrurier

Classe: 10

Description de la fonction

Rôle principal

Le rôle principal et habituel consiste à effectuer des travaux d'installation, d'entretien, de réparation et de contrôle des dispositifs de fermeture de locaux et d'objets.

Attributions caractéristiques

1. Reçoit et traite les demandes de clés des personnes attitrées, et leur distribue les clés demandées.
2. Lit et interprète les réquisitions de travaux, les plans et devis, schémas et croquis. Fait la numérotation des portes sur les plans de nouvelles constructions ou sur les plans modifiés.
3. Établit et tient à jour un organigramme des codes de clés. Crée, monte et fabrique différents codes de clés selon les normes de sécurité établies et tient à jour les banques de données, codes et types de clés. Tient à jour l'inventaire de toutes les clés et jeu de clés en circulation et en contrôle le prêt aux divers requérants. Tient une caisse.
4. Fabrique des clés et installe, répare, remplace ou entretient des serrures et divers dispositifs de sécurité tels que serrure électronique, à clé contrôlée, combinaison de coffres-forts; monte, vérifie et entretient les barilletts et autres objets de serrurerie et de fermeture. Ouvre des coffres-forts.
5. Fait des travaux de soudure.
6. Installe et remplace des plaquettes, panneaux ou tout autre objet d'identification.
7. Communique avec les personnes concernées, visite les lieux et fournit un estimé du coût des travaux. Fait des recherches et voit à se procurer le matériel.
8. Manipule, transporte, règle, ajuste et utilise la machinerie, les outils, les équipements et les matériaux appropriés, voit à leur entretien et à la propreté des lieux de travail. Tient un inventaire.
9. Complète différents formulaires et rédige les rapports relatifs à son travail.

Note

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de la fonction identifiée et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

Qualifications requises

Scolarité

D.E.P. dans un champ de spécialisation appropriée.

Expérience

Quatre (4) années d'expérience pertinente.